

Contrat d'Intermédiation et Conditions Générales d'utilisation de la plateforme Go.Buta

Préambule

Go.Buta, au capital de 1 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro GA-LBV-01-2024-BI3-00403, est une plateforme de mise en relation entre vendeurs et acheteurs, ayant pour objectif de faciliter la vente de biens et services à travers un environnement sécurisé, structuré et accessible. Go.Buta agit en qualité d'intermédiaire technique et commercial, en contrepartie d'une commission sur les ventes et/ou de services optionnels payants.

Article 1 – Objet du contrat d'intermédiation

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Go.Buta met à disposition sa plateforme numérique

Et

Tout utilisateurs souhaitant vendre ou effectuer un achat via l'application Gobuta.

Go.Buta agit uniquement comme un intermédiaire. Elle n'est ni le vendeur, ni le propriétaire des biens proposés.

Article 2 – Conditions d'accès à la plateforme

Peut s'inscrire tout vendeur, particulier ou professionnel, domicilié au Gabon.

L'inscription est gratuite. Une vérification de certaines informations peut être demandée pour obtenir un badge de certification.

Article 3 – Durée et entrée en vigueur

Le contrat prend effet dès la validation de l'inscription de l'utilisateur sur la plateforme Go.Buta.

Il est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Article 4 – Formules et services proposés

Formule Gratuite :

- Jusqu'à 3 annonces actives
- Visibilité standard
- Accès au tableau de bord simplifié

Formule Pro : 10 000 FCFA / mois :

- Jusqu'à 30 annonces
- Visibilité renforcée
- Badge vendeur certifié
- Statistiques simples
- Assistance prioritaire

Formule Pro+ : 15 000 FCFA / mois :

- Annonces illimitées
- Mise en avant de 2 produits/mois
- Accès à des statistiques avancées
- Crédit publicité mensuel de 2 000 FCFA

- Badge "Top vendeur"
- Support renforcé

Article 5 – Commission et rémunération de Go.Buta

Go.Buta perçoit une commission fixe de 4 % sur chaque achat finalisée via la plateforme.

Cette commission est prélevée automatiquement sur le montant payé par l'acheteur.

Les revenus issus des services optionnels sont facturés en supplément.

Options payantes ("Boost"/ sponsorship) :

- Mise en avant 7 jours : 5 000 FCFA
- 5 annonces supplémentaires : 1 800 FCFA

Article 6 – Obligations du vendeur

Le vendeur s'engage à :

- Proposer uniquement des biens ou services disponibles, légaux et conformes
- Assurer le traitement des commandes et la mise à disposition de ses produits
- Maintenir ses informations à jour
- Ne pas contourner la plateforme pour vendre en direct à des utilisateurs Go.Buta

Article 7 – Rôle et obligations de Go.Buta

Go.Buta fournit un espace de mise en relation, une solution de paiement sécurisée, la livraisons et des outils de gestion de boutique.

Elle n'intervient pas dans la transaction finale entre vendeur et acheteur. Elle ne garantit pas la qualité des produits.

Article 8 – Système de séquestre et validation des paiements

Afin de sécuriser les transactions entre vendeurs et acheteurs, Go.Buta utilise un système de séquestre temporaire.

L'acheteur dispose d'un délai de 48 heures pour confirmer la réception du produit.

À défaut de validation ou de réclamation dans ce délai, la commande est considérée comme acceptée, et le paiement est automatiquement libéré en faveur du vendeur.

Une fois ce délai écoulé, Go.Buta dispose d'un délai supplémentaire de 24 heures après la confirmation de réception du colis par l'acheteur pour reverser les fonds au vendeur, déduction faite de la commission applicable.

Article 9 – Responsabilité

Go.Buta ne saurait être tenue responsable :

- Des produits non conformes
- Des litiges commerciaux entre vendeurs et acheteurs
- Des pertes indirectes ou pertes de chiffre d'affaires liées à l'activité du vendeur

Article 10 – Paiement et reversement

Les paiements des acheteurs sont collectés via Mobile Money, carte bancaire ou tout autre moyen sécurisé proposé.

Les montants dus aux vendeurs sont reversés conformément à l'article 8, après validation des commandes et déduction faite de la commission.

Article 11 – Données personnelles

Les données des vendeurs sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de leur activité sur la plateforme.

Conformément à la loi gabonaise, chaque vendeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 12 – Résiliation

Le vendeur peut résilier son compte à tout moment depuis son tableau de bord.

Go.Buta se réserve le droit de suspendre ou clôturer un compte en cas de non-respect des présentes conditions ou de comportement frauduleux.

Article 13 – Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit gabonais.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Article 14 – Acceptation

En validant son inscription sur la plateforme Go.Buta, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des présentes conditions.